

# Règles de conduite

## En cas d'urgence

En présence d'une odeur de gaz naturel, ces règles de conduite doivent obligatoirement être respectées dans cet ordre.



Pas de panique! Garder son calme!



Ne pas fumer, ne pas utiliser de briquets, d'allumettes, d'interrupteurs électriques, de sonnettes de porte ou de téléphones, ne pas débrancher d'appareils électriques!



Ouvrir les portes et les fenêtres! Créer un courant d'air!



Fermer tous les robinets de gaz!



Avertir les autres résidents!  
(**Important**: frapper aux portes au lieu de sonner!)



Quitter le bâtiment! Appeler le service d'astreinte d'Energie 360° d'un téléphone situé en-dehors du bâtiment:  
Tél. 0800 024 024